



Notre-Dame-du-
Mont-Carmel

PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE
POUR LES

PRODUITS
D'HYGIÈNE
DURABLES

JUIN 2022

Table des matières

1.	Objectifs du programme.....	3
2.	Les produits d'hygiène durables admissibles	3
3.	Aide financière.....	3
4.	Soumettre une demande et conditions d'admissibilité	4-5
5.	Formulaire.....	6

1. Objectifs du programme

La Municipalité de Notre-Dame-du-Mont-Carmel dans un souci de protection de l'environnement, de qualité de vie pour les générations à venir et pour répondre à un besoin de sa population, est heureuse d'offrir aux citoyens de son territoire un programme d'aide financière pour l'achat de produits d'hygiène durables.

Ce programme est une continuité d'un ensemble d'initiatives entreprises par la Municipalité, afin de diminuer de façon considérable les matières résiduelles des sites d'enfouissement, de protéger les ressources naturelles. La Municipalité est fière de cette initiative et encourage sa population à participer à ce programme et ainsi opter pour ce type de produits.

Ce programme abroge, au moment de son adoption, la *Politique de soutien pour l'achat de couches réutilisables* de la Municipalité en vigueur depuis mai 2018.

2. Les produits d'hygiène durables admissibles

Ce programme concerne les produits lavables suivants :

Catégorie bébé / enfant

- Couche lavable pour bébé
- Culotte d'apprentissage de la propreté (d'entraînement)

Catégorie adulte

- Culotte menstruelle
- Serviette hygiénique
- Protège dessous
- Culotte absorbante
- Inserts
- Coupe menstruelle
- Couche pour adulte

3. Aide financière

La Municipalité offre un remboursement d'un montant maximum de 100 \$ par enfant pour la l'achat de produits lavables dans la catégorie bébé / enfant, soit pour un ensemble de 20 couches et/ou culottes d'apprentissage de la propreté (minimum).

La Municipalité offre un remboursement d'un montant maximum de 50 \$ par personne, soit jusqu'à concurrence de 50 % du coût d'achat, pour l'achat de produits lavables de la catégorie adulte énumérés précédemment, par période de trois (3) ans.

4. Soumettre une demande et conditions d'admissibilité

Pour la catégorie des produits admissibles pour bébé / enfant :

- ❖ Être citoyen permanent de la municipalité de Notre-Dame-du-Mont-Carmel et parent d'un enfant âgé de moins de douze mois au moment de la demande, avoir une preuve de résidence (photocopie permis de conduire ou carte d'assurance-maladie ou compte de taxes).
- ❖ Joindre une preuve de naissance de l'enfant (photocopie du certificat de naissance ou de la déclaration de naissance).
- ❖ Photocopie de facture(s), celle(s)-ci doit démontrer le nom et les coordonnées du détaillant, la date de l'achat et le nombre de couche ou de culotte d'apprentissage de la propreté achetées et preuve(s) de paiement.
- ❖ Une seule subvention sera accordée par enfant pour un maximum de 100 \$.
- ❖ Le délai pour se prévaloir de ce programme doit se faire dans les 120 jours suivants l'achat.
- ❖ Remplir le formulaire « *Programme d'aide financière pour les produits d'hygiène durables* » disponible à l'Hôtel de Ville et accessible sur le site Internet à l'adresse suivante : www.mont-carmel.org/municipalite/reglements-et-politiques
- ❖ La Municipalité de Notre-Dame-du-Mont-Carmel versera par année civile, le montant prévu au budget adopté par le conseil municipal pour ce programme, sauf si le conseil en décide autrement.

Pour la catégorie des produits admissibles pour adulte :

- ❖ Être citoyen permanent de la municipalité de Notre-Dame-du-Mont-Carmel et avoir une preuve de résidence (photocopie permis de conduire ou carte d'assurance-maladie ou compte de taxes).

- ❖ Photocopie de facture(s), celle(s)-ci doit démontrer le nom et les coordonnées du détaillant, la date de l'achat et le montant de l'achat et preuve(s) de paiement.
- ❖ Une seule subvention sera accordée par personne pour un maximum de 50 \$ par période de trois (3) ans.
- ❖ Le délai pour se prévaloir de ce programme doit se faire dans les 120 jours suivants l'achat, puisque ce programme est adopté en cours d'année, la Municipalité acceptera les demandes d'aide financière pour les achats effectués depuis le 1^{er} janvier 2022.
- ❖ Remplir le formulaire « *Programme d'aide financière pour les produits d'hygiène durables* » disponible à l'Hôtel de Ville et accessible sur le site Internet à l'adresse suivante : www.mont-carmel.org/municipalite/reglements-et-politiques
- ❖ La Municipalité de Notre-Dame-du-Mont-Carmel versera par année civile, le montant prévu au budget adopté par le conseil municipal pour ce programme, sauf si le conseil en décide autrement.



Notre-Dame-du-
Mont-Carmel

FORMULAIRE DE DEMANDE

Programme d'aide financière pour l'achat de produits d'hygiène durables

Remboursement demandé par :	
Nom :	_____
Prénom :	_____
Adresse :	_____
Téléphone :	_____ Courriel : _____

Remboursement demandé pour : (Nom)	Âge (si enfant)	Montant de l'achat	Aide financière accordée

Documents à joindre (selon la demande)	Date limite pour effectuer sa demande
<ul style="list-style-type: none">◦ Copie de la preuve de résidence◦ Copie de la preuve de naissance (enfant)◦ Copie de facture(s) d'achat et preuve(s) de paiement◦ Pièce d'identité avec photo	<ul style="list-style-type: none">• Délai de 120 jours suivant l'achat.• Le remboursement sera accordé en fonction des catégories de produits d'hygiène durables décrites dans le programme.

Je soussigné(e) déclare que les renseignements ci-dessus sont exacts.

Signé à Notre-Dame-du-Mont-Carmel, ce _____ par _____
(Date) (Signature)

Réservé à l'administration	
Demande reçue le : _____	
Vérifié par : _____	Date : _____
Autorisé par : _____	Date : _____

**Les zones grises sont réservées à l'administration de la Municipalité de Notre-Dame-du-Mont-Carmel*